

Crédit-cadre 2023-2027 des Services industriels de Fr. 1'200'000.- (HT) pour le déploiement des stations de recharge publiques pour véhicules électriques à Delémont

1. PREAMBULE

Dans le contexte de lutte contre le réchauffement climatique, la mobilité électrique joue un rôle prépondérant. L'Union européenne (UE) a enterré le moteur thermique en imposant à toute voiture neuve vendue à partir de 2035 de ne pas émettre de CO₂. La Suisse sera impactée par cette décision et sera amenée à s'aligner sur l'UE. Certains cantons et villes ont déjà renforcé leur stratégie de mobilité. A titre d'exemple, la Ville de Lausanne a annoncé la fin des véhicules à essence en 2030.

Le 16 mai 2022, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a proposé de prolonger et renforcer la feuille de route sur la mobilité électrique, qui porte ses fruits depuis 2018, jusqu'en 2025. Trois nouveaux objectifs ont été définis pour la nouvelle étape :

1. la part des véhicules rechargeables (véhicules 100 % électriques et hybrides rechargeables) parmi les nouvelles immatriculations doit atteindre 50 % d'ici fin 2025 ;
2. d'ici fin 2025, 20'000 bornes de recharge accessibles à tous doivent être disponibles. Début 2022, il y avait en Suisse environ 7'150 bornes de recharge publiques ;
3. objectif qualitatif « recharge conviviale et au service du réseau, à domicile, sur le lieu de travail ou sur la route ».

Les Services industriels ont installé 12 bornes de recharge réparties sur six sites différents en ville de Delémont depuis 2018. Ces installations ont été financées par le crédit de Fr. 276'000.- voté par le Conseil de Ville le 11 décembre 2017. Ce crédit a été utilisé conformément aux objectifs fixés. Il est désormais épuisé. Afin de poursuivre le développement des bornes de recharge pour répondre aux objectifs fixés par la Confédération et aux enjeux climatiques, un nouveau crédit d'investissement est nécessaire pour renforcer l'offre de recharge sur le domaine public.

Un projet concret au centre de la ville est en cours de développement entre les CFF et les Services industriels pour équiper le Park + Rail au sud des voies. Il est prévu d'équiper progressivement 70 places pour permettre l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques en fonction de la demande. Elles seront alimentées par l'installation photovoltaïque prévue sur l'ombrière que les Services industriels s'approprient à construire en partenariat avec les CFF. Les Services industriels pourront bénéficier des places pour y installer des bornes SMOTION et vendre les prestations de recharge. Ce projet partenarial évolutif dans les prochaines années est estimé à Fr. 300'000.- (HT). Les CFF financeront les équipements de base.

En complément et à l'instar du premier crédit octroyé, le Conseil communal juge opportun d'octroyer un nouveau crédit-cadre aux Services industriels pour poursuivre le développement coordonné avec les services communaux de stations de recharge publiques à Delémont, y compris pour les besoins des véhicules propres des Services industriels.

2. PLANIFICATION

Le développement des stations de recharge dépendra en partie des futurs aménagements urbains prévus en Ville de Delémont et des opportunités de partenariat avec les acteurs publics et privés. Il est donc difficile de prévoir précisément et à quel moment les investissements seront réalisés.

Ci-dessous, la planification financière en fonction des discussions actuellement en cours. Le montant par station de recharge peut être très variable. Il dépendra de la puissance des bornes, de leur nombre par site et des synergies dans les travaux de génie civil, des taxes de raccordement et des montages des installations électriques :

Libellé	Montant du crédit-cadre (Fr.)	2023	2024	2025	2026	2027
Crédit-cadre 2023-2027 stations de recharge pour véhicules électriques	1'200'000.-	350'000.-	350'000.-	200'000.-	150'000.-	150'000.-

Ces montants, notamment pour la partie P+R des CFF, pourront s'étaler sur une période plus longue afin de réaliser les investissements en fonction des besoins réels.

3. DEMANDE DE CREDIT

La présente demande de crédit a pour but de financer le déploiement progressif des stations de recharge publiques SMOTION en Ville de Delémont par les Services industriels en fonction de la demande réelle, proportionnelle au parc de véhicules électriques en croissance. Le montant du crédit est de Fr. 1'200'000.- (hors TVA) et se résume comme suit :

Libellé	Montant en Fr. hors taxe
CFF Park + Rail, env.70 places	300'000.00
Parking public de la Résidence Parc de La Sorne, env. 35 places	150'000.00
Diverses stations de recharge en ville yc bornes rapides - entre 50 et 70 places	550'000.00
Stations de recharges pour véhicules des Services industriels	200'000.00
TOTAL HT	1'200'000.00

4. FINANCEMENT

Le montant de Fr.1'200'000.- (hors TVA) sera financé par voie d'emprunt à charge des Services industriels. Avec un intérêt moyen de 3 % et un amortissement sur 15 ans, la charge annuelle portée aux comptes de fonctionnement sera de Fr. 116'000.-. Cette charge sera autofinancée à terme par la vente progressive d'énergie 100 % renouvelable d'origine locale via les produits TOPAZE ou AMBRE aux utilisateurs des bornes de recharge. Il n'est toutefois pas possible de définir le seuil de rentabilité de ces bornes vu le marché des véhicules électriques en croissance.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			1'200'000.00
Intégration du crédit dans le plan financier	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	X		

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable : 6.7 %		80'000.00
Durée de l'amortissement comptable : 15 ans		
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		36'000.00
Total de la charge financière annuelle		116'000.00

**L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2021.*

5. PREAVIS ET CONCLUSION

Ce crédit a été préavisé par les commissions communales comme suit :

- la Commission de l'énergie et des eaux a émis un préavis positif lors de sa séance du 21 septembre 2022 ;
- la Commission des finances a émis un préavis positif lors de sa séance du 3 octobre 2022 ;

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président : La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 25 octobre 2022 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le crédit-cadre 2023-2027 des Services industriels de Fr. 1'200'000.- (HT) pour le déploiement des stations de recharge publiques pour véhicules électriques à Delémont est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Gaëlle Frossard

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 28 novembre 2022